

Demande déposée le 02/10/2023

N° DP 042 312 23 M0013

Affichage récépissé dépôt de dossier : 03/10/2023

Par :	Monsieur BAREL CHRISTIAN MARIUS
Demeurant à :	3 RUE DES MESANGES 42380 LA TOURETTE
Sur un terrain sis à :	3 rue des Mésanges 42380 LA TOURETTE 312 A 1203, 312 A 1205
Nature des Travaux :	construction d'une véranda sur une terrasse existante

Surface de plancher : 21 m²

Le Maire,

Vu la déclaration préalable présentée le 02/10/2023 par Monsieur BAREL CHRISTIAN MARIUS,
Vu l'objet de la demande :

- pour construction d'une véranda sur une terrasse existante
- sur un terrain situé 3 rue des Mésanges 42380 LA TOURETTE

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 portant à 3 ans la durée de validité des autorisations d'urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 19 décembre 2017 et modifié le 12 mars 2019,

Zone : - UB (Parcelle A 1205 : 100%) - UC (Parcelle A 1203 : 100%)

Vu l'avis Favorable de Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) DEMAT en date du 13/10/2023

A R R E T E

Article 1: La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées ci-dessous.

Article 2: L'avis est donné favorable avec prescription pour votre projet de gestion des eaux pluviales. Votre projet est inférieur à 50 m² de surface bâtie, vous avez l'obligation de gérer les eaux pluviales de votre projet via la mise en place d'un ouvrage de rétention de préférence non imperméable type tranchée drainante, noue, jardin de pluie, structure stockante... qui doit permettre de tamponner une pluie de période de retour 10 ans. Le rejet à débit régulé (15 L /s/ha pas en dessous de 2 L/s - orifice 25 mm) pourra se faire en priorité au milieu naturel (fossé, cours d'eaux talweg avec autorisation du gestionnaire ou propriétaire), dans un réseau d'eaux pluviales et en dernier recours dans un réseau d'assainissement de type unitaire (soumis à demande de branchement).

LA TOURETTE, le 03/11/2023

Le Maire,
Serge GRANJON

